

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 18 octobre 2023

Délibération n°11/2023



**maison
de la
culture**
BOURGES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-522881630-20231207-11-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 décembre 2023

Le sept décembre deux mille vingt-trois, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le Président envoyée en date du 20 novembre 2023.

Sous la présidence de

- M. Georges Buisson, Président,

Représentants de l'Etat

- Mme Perrine Pierson, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire représentant Mme Christine Diacon, Directrice de la DRAC Centre Val de Loire, représentant Mme Véronique Evanno, cheffe du département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux du Ministère de la Culture.
- M. Nicolas Bonnes, Chargé du suivi des politiques publiques au service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, Préfecture du Cher, représentant M. Maurice Barate, Préfet du Cher, représentant Mme Sophie Brocas, Préfète de la Région Centre Val de Loire.

Représentants de la Ville

- M. Yannick Bedin, Maire-adjoint chargé de la culture, représentant M. Yann Galut, maire.
- Mme Sylviane Moraisin, conseillère municipale,
- M. Alexis Luberne, conseiller municipal.

Personnalités qualifiées

- M. Dominique Delajot, représentant Mme Christine Cheze Dho,
- Mme Colette Puynège, Vice-Présidente, représentant M. Guillaume Crépin, Conseil Régional Centre-Val de Loire.
- M. Georges Buisson, représentant Mme Delphine Bordat,
- Mme Sophie Chestier, représentant Mme Elisabeth Sanson, personnalité qualifiée département, représentant M. Jacques Fleury, Président du Conseil Départemental du Cher.
- M. Fabrice Hoeffelin,
- Mme Anne Matheron.

Représentants du personnel

- Mme Sylvie Truelle,
- M. Nicolas Bénard.

Excusés :

- Mme Sophie Brocas, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- Mme Christine Diacon, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire,
- M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture,
- M. Maurice Barate, Préfet du Cher
- M. Guillaume Crépin, Conseil régional Centre Val-de-Loire,
- Mme Delphine Bordat, personnalité qualifiée département,
- M. Yann Galut, maire,
- M. Jacques Fleury, président,
- Mme Christine Cheze Dho, personnalité qualifiée région,
- Mme Elisabeth Sanson, personnalité qualifiée département.

Personnalités invitées :

- M. Christophe Bernard, Directeur Général adjoint, Ville de Bourges ; Mme Marina Mousseline, Directrice au Développement éducatif et culturel, Ville de Bourges ; Mme Corinne Grouhel, chargée de mission coopération culturelle ; Mme Alisson Agussol, responsable du pôle Projets Culture et Documentation, M. Olivier Atlan, Directeur, Maison de la Culture de Bourges ; Mme Anne-Sophie Montagné, Directrice adjointe, Maison de la Culture de Bourges et Mme Maëlle Moncelon ; alternante au service comptabilité, Maison de la culture de Bourges.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Elodie Thétiot est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2023
A 14H30

Délibération n°11/2023

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment L 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du Conseil d'Administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 18 octobre 2023 à 14h30.**

Votants : 20

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération
culturelle « Maison de la Culture de Bourges »


Olivier ATLAN

maison delaculture
BOURGES

SCÈNE NATIONALE / CENTRE DE CRÉATION
BP 257 - 18005 BOURGES CEDEX
T 02 48 67 74 74 MCBOURGES.COM

SIRET > 52288163000027 code APE > 9001Z
TVA intracom > FR90522881630

Elodie THETIOT
Secrétaire de séance



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 à 14H30

Sous la présidence de

- M. Georges Buisson, Président,

Représentants de l'Etat

- Mme Perrine Pierson, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire ; représentant Mme Sophie Brocas, Préfète de la Région Centre Val de Loire, représentant Mme Christine Diacon, Directrice de la DRAC Centre Val de Loire,
- M. Maurice Barate, Préfet du Cher ; représentant M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture.

Représentants de la Ville

- M. Yann Galut, Maire,
- M. Yannick Bedin, Maire-adjoint chargé de la culture,
- Mme Sylviane Moraisin, conseillère municipale,
- M. Alexis Luberne, conseiller municipal.

Représentant de la Région

- M. Guillaume Crépin, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; représentant M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire.

Représentant du Département

- M. Jacques Fleury, Président du Conseil Départemental du Cher,

Personnalités qualifiées

- Mme Colette Puynège, Vice-Présidente,
- M. Dominique Delajot,
- Mme Christine Cheze Dho,
- Mme Delphine Bordat,
- Mme Elisabeth Sanson,
- M. Fabrice Hoeffelin,
- Mme Anne Matheron.

Représentants du personnel

- Mme Sylvie Truelle,
- M. Nicolas Bénard.

Excusés :

- Mme Sophie Brocas, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- Mme Christine Diacon, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire,
- M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture,
- Mme Marina Mousseline, Directrice au Développement éducatif et culturel, Ville de Bourges,
- M. Christophe Bernard, Directeur Général adjoint, Ville de Bourges.

Personnalités invitées :

- Mme Sophie Chestier ; Vice-Présidente en charge de la Culture, des archives et du patrimoine ; Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes ; M. Bonnes, service de coordination interministérielle et de l'appui territorial du Cher ; M. Thierry Valladon, directeur de la culture. M. Olivier Atlan, Directeur, Maison de la Culture de Bourges ; Mme Anne-Sophie Montagné, Directrice adjointe, Maison de la Culture de Bourges et Mme Maëlle Moncelon ; alternante au service comptabilité, Maison de la culture de Bourges.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Elodie Thétiot est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président Georges Buisson remercie tous les membres du conseil d'administration présents et fait le point sur les membres excusés, les pouvoirs et les personnalités invitées. Il souhaite la bienvenue à Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et M. Bonnes, service de coordination interministérielle et de l'appui territorial du Cher.

Le Président présente les 4 délibérations inscrites à l'ordre du jour. Il évoque la présentation de la démarche RSE, Responsabilité Sociétale des Entreprises, qui sera présentée par M. Jean-Claude Court.

DÉLIBÉRATION N°7/2023

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 AVRIL 2023

Le Président soumet au Conseil l'approbation de ce compte-rendu du Conseil d'administration du 12 avril 2023. Il est adopté à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'administration du 12 avril 2023.

Votants : 20

DÉLIBÉRATION N°8/2023

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2023-2024

Le Président invite Mme Anne-Sophie Montagné à présenter la délibération modificative de la grille tarifaire 2023-2024. Elle concerne la modification des tarifs des dispositifs d'éducation à l'image (maternelles, écoles, collèges, lycéens et apprentis au cinéma).

Anne-Sophie Montagné rappelle que ces tarifs sont inchangés depuis 2011. Cette modification est proposée suite à une concertation nationale entre le Ministère de la Culture, le CNC, les Régions et les Départements.

Le Président constatant que ces modifications se font à la marge, il soumet cette délibération au conseil. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 20

DÉLIBÉRATION N°9/2023 DÉCISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°1-2023

Le Président invite Mme Anne-Sophie Montagné à présenter la décision modificative de budget n°1-2023.

Mme Anne-Sophie Montagné rappelle au Conseil que suite au vote du budget supplémentaire d'avril dernier, il convient de faire des ajustements pour couvrir la réalité des besoins.

Elle évoque les recettes qui sont bien au-delà des prévisions avec d'excellents chiffres de fréquentations en 2023

Chapitre 70 : +265k€ correspondant à :

+145k€ de billetterie sur la saison 1 (taux moyen de fréquentation à +70%) ; Mme Anne-Sophie Montagné précise que ce sont des chiffres records.

L'ensemble des spectacles profite de cette progression du public même si il est difficile pour le public d'assister à des pièces de théâtre contemporain.

Parmi les spectacles qui ont particulièrement attiré le public : Mme Anne-Sophie Montagné évoque Les Fourberies de Scapin (99%), Alonzo King Ballet (98% remplissage), ONF (96%), Corps Extrêmes (95%), Tous les Marins sont des chanteurs (95%), titres importants sur la première partie de saison.

- +10k€ de carte d'adhérents sur le début de l'exercice 2023
- +60k€ de mise à disposition de bâtiment Mme Anne-Sophie Montagné rappelle qu'elles sont équilibrées en dépense
- +50k€ de recette liées aux ateliers de construction de décors.

Chapitre 74 : A propos des subventions, Mme Anne-Sophie Montagné remarque une hausse de + 25 k€ correspondants à :

-+8k subventions fléchées supérieures aux prévisions puisque, comme à son habitude, l'EPCC est proactif pour aller rechercher des financements sur certaines de ses actions. C'est le cas notamment en 2023 avec le projet des Futurs de l'Ecrit où nous avons répondu à des appels à projets de la DRAC et de l'ARS ainsi que des projets de la Région avec le dispositif des « we 15-25 ».

+10k€ au titre du Fonpeps (embauche de Michaël Bussy en tant que permanent)

-13k€ subventions de la Ville

+5k€ sur l'action We 15-25 du Conseil Régional

+15k€ sur les projets du Conseil départemental

Chapitre 77 :

- + 50k€ correspondant au solde de mandats de Charges à Payer (remboursement taxe habitation Pré Doulet, 15k€ coproduction Angès au Plafond, commande pupitres...)

Chapitre 78 :

- +10k€ correspondant à des reprises de provisions complémentaires.

Chapitre 011 : il est proposé d'augmenter ce chapitre de 172k€ pour :

- + 60k€ couvrir les dépenses supplémentaires de maintenance. Mme Anne-Sophie Montagné rappelle que notre directrice technique a constaté des soucis notamment en plomberie et menuiserie. Il nous manque des contrats de maintenance.
- +50k€ pour couvrir les dépenses de mises à disposition du bâtiment (équilibré en recettes)
- +32k€ pour des apports en coproductions complémentaires

- +25k€ pour les dépenses d'actions culturelles (we 15-25 + Noirlac...)
- +5k€ sur la tournée décentralisée

Chapitre 012 : il est proposé d'augmenter de 120k€ ce chapitre pour couvrir les besoins supplémentaires, notamment concernant les départs à la retraite et ruptures conventionnelles de l'année.

Mme Anne-Sophie Montagné fait une parenthèse pédagogique : sur 2023, il y a eu un certain nombre de départs à la retraite. La Maison a souscrit 2 contrats auprès de la CNP qui nous remboursent ces indemnités de départ à la retraite. Ces 120k sont une demande pour une autorisation de plafond. Il est important de rappeler ici qu'une délibération constitue une augmentation des plafonds d'autorisation ; C'est particulièrement le cas avec le chapitre 012 puisque, comme vous le savez les indemnités de départs à la retraite et de rupture conventionnelle sont ensuite remboursées par la CNP et viennent en déduction des dépenses. Les dépenses liées à la masse salariale, et notamment permanente, seront conformes à ce que nous avons annoncé lors du budget primitif 2023.

Chapitre 022 : Comme tous les ans depuis 2016, il est proposé d'affecter 50k€ à ce chapitre nous permettant de palier l'infongibilité des chapitres 11 et 12 en nous donnant de la souplesse dans la phase de clôture des comptes.

L'ensemble de ces modifications porte le budget à 4 965 422.29 € en exploitation.

Un mouvement entre chapitre de recettes d'investissement n'affectant pas le budget total d'investissement de la maison.

Le président invite les membres du conseil à s'exprimer au sujet de cette décision modificative de budget. Il salue la prudence de gestion de la Maison de la Culture. Il remercie Mme Anne-Sophie Montagné pour ses explications détaillées.

Mme Perrine Pierson rappelle que la marge artistique a augmenté par rapport aux prévisions du budget primitif et s'en réjouit.

Mme Anne-Sophie Montagné explique qu'en effet, toutes les économies constatées sont réaffectées aux dépenses artistiques.

Aucune demande de parole n'étant faite, le Président soumet la délibération concernant la décision modificative de budget au vote du conseil. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés. Le Président remercie la manière efficace dont a été portée cette présentation.

Votants : 20

DÉLIBÉRATION N°10/2023
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Le Président rappelle combien ce débat d'orientation est important. Il donne la parole à M. Olivier Atlan pour entamer ce débat.

Olivier Atlan informe le conseil de la présentation d'un budget 2024 déficitaire à hauteur de 100k€. Cela s'explique de deux manières :

- -60k€ correspondant à des surcoûts de maintenance du bâtiment. En effet, il rappelle qu'un certain nombre de dépenses n'avaient pas été prévues dans certains contrats initiaux : portes, menuiserie, plomberie.... Il explique qu'il était très difficile de l'anticiper. A cela s'ajoute une augmentation du coût de l'énergie qui pèse sur les dépenses.
- -40k€ correspondant à l'embauche d'un poste de régisseur technique, qui n'a toujours pas été pourvu. Le budget correspondant est donc reporté pour des questions budgétaires.

Il rappelle que tous les ans, la Maison de la Culture est confrontée à la stagnation de ses financements. Ce manque à gagner se répercute directement sur le budget artistique.

Par ailleurs, il convient également d'évoquer les problèmes liés à l'augmentation du public. La Maison de la Culture est d'une certaine façon victime de son succès :

- La billetterie a été, comme les années précédentes, ouverte dès le mois de juin. Très vite, de nombreux spectacles ont été complets. D'ores et déjà, 16 spectacles sur les 49 programmés sont complets, soit un tiers de la programmation. Un certain nombre de spectacles ne peuvent être doublés ou triplés pour des raisons budgétaires. Cela risque d'entraîner une diminution des cartes de la Maison de la Culture.

A ce propos, Mme Anne-Sophie Montagné rappelle que la saison 2023-2024 a engendré une baisse de 10% des levers de rideaux.

- Il convient d'avoir conscience du risque que représente la baisse du budget artistique. Augmenter les séries de représentations, c'est augmenter le déficit du budget artistique.

M. Olivier Atlan estime que l'indice de satisfaction du public est jusque-là excellent, mais il rappelle que la Maison de la Culture est paradoxalement victime de son succès.

Le Président insiste sur l'importance de la création dans l'activité de la Maison. Il alerte l'ensemble des conseillers sur les conséquences de la stagnation, voire de la régression du budget sur le long terme. Quel serait l'intérêt d'un lieu comme celui dont dispose la Maison de la Culture si elle n'a plus les moyens d'y développer ses missions premières. Il estime que l'augmentation des représentations répond à l'appétit du public mais aussi à une politique d'élargissement des publics.

Il évoque également les coûts de fonctionnement du bâtiment. La commission budgétaire mise en place par le CA avait déjà réévalué ces coûts. Visiblement, cela n'est pas suffisant. Il est important pour le conseil d'anticiper ces différents points et d'en débattre sereinement.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur le Maire de Bourges. M. le Maire salue l'excellence du travail effectué par l'équipe de la Maison de la Culture. Cette Maison a été magistralement relancée par l'ouverture de ce nouveau bâtiment. Le pari a été gagné. C'est un plaisir de voir des salles pleines, et des spectateurs enthousiastes. Il rappelle que la Maison de la Culture a rempli ce contrat collectif et moral de réinstaller la Maison de la Culture au centre de la ville, du département et de la région. Il comprend la nécessité d'anticiper l'évolution du budget dès 2024. Il rappelle néanmoins les difficultés que rencontrent les collectivités dans la gestion de leur budget avec l'augmentation du coût des énergies et de l'inflation. Néanmoins, il informe le conseil que la ville de Bourges a fait le choix de sanctuariser son budget consacré à la culture. Tous les autres secteurs sont à la baisse en euro constant.

M. le Maire explique combien la candidature de Bourges capitale européenne de la culture 2028 est importante. Il donne comme exemple l'actuelle capitale européenne de la culture Veszprém qui a vu sa fréquentation considérablement augmenter. Il rappelle son soutien au projet de la Maison de la Culture. La ville fera son maximum pour anticiper les difficultés mais il explique qu'à ce jour, elle n'est pas en mesure d'augmenter son financement.

Il rappelle que ce n'est pas par défiance vis-à-vis de la Maison de la Culture que cette décision est prise, mais par rapport à une situation budgétaire particulièrement contrainte.

Le Président invite l'ensemble des membres du conseil à se saisir de ce débat pour que les décisions qui seront prises soient les plus adaptées possibles. Il convient de partager les risques vis-à-vis desquels la Maison de la Culture doit faire face: la stagnation et la régression de son budget.

M. Olivier Atlan comprend cette situation qui met de plus en plus de structures artistiques en difficulté.

Le Président rappelle que la baisse des budgets artistiques pénalise avant tout les compagnies artistiques sur le terrain.

M. Olivier Atlan informe qu'une baisse de 300k€ du budget artistique équivaut au financement d'un trimestre de programmation.

Il rappelle que la Maison de la Culture est un service public qui répond à un cahier des charges précis. Il convient que son budget lui permette de le remplir.

Monsieur le Préfet du Cher remercie sincèrement l'équipe de la Maison de la Culture pour ses résultats tant sur le plan artistique que sur le nombre de spectateurs touchés. Il réaffirme toute l'importance d'une réflexion sur les coûts d'entretien et de fonctionnement du bâtiment. Toute économie réalisée dans ces domaines confortera le budget artistique. Il rappelle qu'en ce qui le concerne, il est prêt à regarder en détails ces coûts de fonctionnement et de quelle manière il pourrait agir sur ces questions.

M. Olivier Atlan souhaite rebondir dès à présent sur la question du budget d'investissement. Un travail important a été effectué par la nouvelle directrice technique pour recenser les besoins d'investissement de la Maison jusqu'en 2028. Nous devons faire face à différentes injonctions qui toutes, ont un impact fort sur nos projets d'investissement :

1/ Les évolutions conjoncturelles et réglementaires

Le passage en LED des équipements techniques qui a été évalué à 445k€. C'est effectivement un investissement important qui peut s'amortir sur 10 ou 11 ans.

- Les praticables : un arrêté du 25 juillet 2022 nous oblige à reconsidérer complètement ce type de matériel pour nous mettre en conformité avec la réglementation. Ce coût d'investissement est envisagé à hauteur de 30k€.

2/ Maintenir l'ambition de création de la maison en phase avec les nouvelles technologies

- Ces investissements concernent : le son et la vidéo immersifs, les automatiques en lumières, le mapping, la captation live et autres nouveautés. Ces investissements envisagés à hauteur de 685k€ sur 5 ans (environ 140k€/an) ne peuvent être digérés par le budget actuel de la Maison.

Mme Anne-Sophie Montagné rappelle que l'ensemble des investissements qui ont été nécessaires pour l'ouverture du bâtiment ont été réalisés sur les fonds propres de la maison sans dotation supplémentaire.

Le Président indique que cette réflexion sur les investissements fait partie des discussions à avoir sur l'évolution de notre budget. Il est nécessaire de les anticiper.

M. Olivier Atlan salue le travail effectué par M. Nicolas Bénard au sein des ateliers de construction de décors. Il rappelle, par ailleurs, que l'investissement concernant les LED seront à terme une obligation.

Mme Anne-Sophie Montagné informe le conseil que la Maison sollicite tous les appels à projet comme par exemple le Fond Vert. Malheureusement, notre statut d'EPCC nous empêche d'en bénéficier.

Le Président propose qu'une réunion avec les services techniques de la ville et l'équipe de la Maison de la Culture puisse être envisagée dans le cadre d'une meilleure gestion des fonds concernant le bâtiment.

Mme Elisabeth Sanson souligne qu'elle fait face à Noirlac aux mêmes problématiques. Le statut d'EPCC empêche de faire appel à certaines demandes.

M. Fabrice Hoeffelin prend la parole et rappelle que concernant les LED, il y a d'ores et déjà une pénurie. Les délais d'équipement sont d'au moins un an.

Mme Anne-Sophie Montagné rappelle la nécessité de réfléchir dès maintenant à ces nouveaux équipements.

Mme Perrine Pierson précise que la DRAC souhaiterait que la masse salariale permanente des ateliers de décors soit réintégrée dans la masse salariale de fonctionnement.

M. Olivier Atlan propose que ce coût des ateliers soient signalés dans la masse salariale pour qu'il soit repérable.

Le Président se dit satisfait de ces échanges qui témoignent de la prise de conscience de l'ensemble des participants du conseil sur les risques budgétaires encourus par la Maison et de la nécessité d'anticiper dans les années à venir de l'évolution nécessaire du budget de la Maison.

Plus aucune demande de parole n'étant constatée, il considère que le débat d'orientation budgétaire 2024 s'est déroulé dans de bonnes conditions. Il demande par un vote que cette constatation soit adoptée. Elle l'est à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 20

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE RSE PAR JEAN-CLAUDE COURT, CHORUS CONSULTANT

Le Président prend la parole et rappelle que cette réflexion s'avère très importante dans la manière de gérer les équipes et la responsabilité climatique de la Maison de la Culture.

M. Jean Claude Court prend la parole. Il rappelle qu'il a travaillé avec l'équipe de la Maison de la Culture pour structurer la démarche en matière de RSE. Il explique que ce terme suscite beaucoup d'interrogation.

Il souligne les responsabilités sociales de l'entreprise au sein de la démarche RSE. C'est un moyen de concrétiser le développement durable, que chaque structure peut y contribuer à son niveau. C'est au niveau micro que l'on peut faire quelque chose.

Il rappelle que les petites choses se verront à terme dans la pratique. Il définit le terme de développement durable et le renvoie aux enjeux formalisés par l'ONU dans un premier temps au XX^{ème} siècle avec des progressions significatives au niveau de la pauvreté, de la santé ou de l'éducation et du rapport entre les individus.

Il explique que le RSE est une façon d'améliorer le fonctionnement de la structure, de renforcer son efficacité et d'améliorer le bien-être au sein de celle-ci. Il faut améliorer les dimensions économiques, environnementales, sociétales et de gouvernance. La démarche RSE est concrète et s'attache aux domaines et

fonctions habituels de l'entreprise. Il n'y a pas forcément à chaque fois l'obligation qui se traduit par des coûts. Elle permet un changement de grille de lecture au sein d'une structure, qui se traduit sur la longue durée. La Maison de la Culture a entre 50 à 100 parties prenantes.

La démarche RSE est aujourd'hui le facteur de ventes et de gains des entreprises. M. Jean-Claude Court rappelle que depuis 3 ans, un mouvement s'étend au niveau du développement durable ; il y a une démultiplication de l'engagement. Cette accélération le réjouit.

M. Jean-Claude Court rappelle que l'un des facteurs importants dans la RSE est la gestion des ressources humaines et le management des équipes. Il rappelle que 70 parties prenantes ont été identifiées pour agir à ce niveau au sein de la Maison de la Culture. Les parties prenantes ont été identifiées par rapport aux acteurs internes, aux partenaires, etc.

IL explique qu'une feuille de route a été réalisée et comprend 40 actions sur le plan économique, humain, environnemental, et au niveau du fonctionnement et des partenaires.

Le Président prend la parole pour rappeler tout l'intérêt de cette démarche. Il salue la manière dont la Maison de la Culture est gérée au niveau financier, mais aussi pour sa responsabilisation environnementale. Il apprécie cette forme d'anticipation au travers de la démarche RSE. Il rappelle qu'il est nécessaire que le Conseil d'Administration soit conscient de cela. Pour cette raison la Vice-Présidente du CA et lui-même ont suivi les travaux de l'équipe en matière de RSE. Il remercie de nouveau M. Jean-Claude Court pour ce rapport très détaillé.

M. Guillaume Crépin souligne que ces travaux sont une bonne façon de mettre en visibilité une réflexion environnementale au sein d'une institution et que cela permet d'y intéresser le plus grand nombre.

M. Jean-Claude Court informe le Conseil que la Maison de la Culture est déjà bien avancée dans sa réflexion et sa démarche par la mise en place d'un certain nombre de pratiques vertueuses. Il convient de persévérer dans cette direction.

NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE (NAO) DES SALAIRES

M. Olivier Atlan fait le point sur les départs en retraite de l'année. Avec l'inflation, il convient de réfléchir à la grille des salaires. En les comparant avec les autres scènes nationales les salaires de la Maison de la culture ne sont plus vraiment attractifs. M. Olivier Atlan évoque les décisions qu'il a prises après négociation avec le CSEC, mis en place à partir de septembre 2023 :

- +2% pour tout le personnel permanent hors groupes 1 à 3.
- augmentation de 10% de nos deux permanents chargés des actions publiques des relations publiques.
- augmentation de notre régisseuse lumière (environ 10%).
- augmentation du salaire de base d'embauche des régisseurs techniques d'environ 10%.

Depuis juin dernier le poste de régisseur plateau est toujours vacant suite à des difficultés de recrutement. M. Olivier Atlan rappelle la concurrence entre un poste permanent et le système de l'intermittence (30% de rémunération en plus pour 30% de temps de travail en moins). Les avantages que présentaient nos Maisons à l'égard des postes permanents (mutuelle, couverture en cas de maladie, retraite) ne pèsent plus actuellement. Cela a une incidence sur la masse salariale lors de la mise à disposition de l'équipement.

Le coût de ces décisions représente :

- 8k€ pour 2023
- 26k€ en année pleine

QUESTIONS DIVERSES

M. Olivier Atlan rappelle que le hall d'accueil de la Maison de la Culture est considéré par la Commission de sécurité uniquement comme un espace servant à la déambulation de public. Il est donc impossible d'y organiser actuellement certains évènements sans prescriptions préalables.

Le Président considère qu'il est important de prendre en compte ces questions de sécurité et qu'il convient de déterminer précisément ce qui est possible de faire dans le hall et ce qui ne l'est pas.

M. Olivier Atlan répond que les services de prévention de la ville et la direction technique de la Maison ont bien avancé sur ce sujet.

Le Président rappelle qu'il a signé au nom de la Maison de la culture une convention d'occupation du bâtiment avec la ville de Bourges qui en est le propriétaire. Cette convention court volontairement sur une durée courte afin de pouvoir la renégocier à partir des premières années d'utilisation. Il conviendra donc de l'actualiser au mieux.

M. le Préfet informe à ce propos que le référent de la police nationale reste à la disposition de la Maison de la Culture pour tout renseignement nécessaire.

M. Olivier Atlan rappelle l'existence d'une convention entre la Maison de la culture et la BAC et le SDISS qui permet des exercices incendies et d'évacuation in situ.

M. Yannick Bedin rappelle l'importance du hall comme espace de convivialité au sein de la Maison de la Culture : il conviendrait de renforcer davantage cette spécificité.

Le Président pose la question des horaires des bus et des navettes en rapport avec les horaires des spectacles.

M. Guillaume Crépin se réjouit de nos échanges. Il informe qu'une session du Comité Régional aura lieu le jeudi 19 octobre au sein de la Maison de la Culture. À propos de la candidature de Bourges comme capitale européenne de la culture en 2028, il informe le conseil que le jury de sélection sera reçu à Bourges le mercredi 6 décembre.

Les questions diverses étant épuisées, le Président remercie chaleureusement l'ensemble des membres présents à ce conseil d'administration et rappelle que notre prochaine réunion, initialement prévue le mercredi 13 décembre à 14h30, est avancée au **jeudi 7 décembre 2023 à 14h30**. En effet, le 13 décembre sera la date de désignation de la ville choisie pour être capitale européenne de la culture en 2028.

Mme Anne-Sophie Montagné indique aux membres du conseil les prochaines réunions prévues au cours de l'année 2024 :

- **Mercredi 17 avril 2024**
- **Mercredi 16 octobre 2024**
- **Mercredi 11 décembre 2024**

Le Président remercie une nouvelle fois les membres du Conseil d'Administration et clôt les débats.